

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – D2 FEMININE

ARTICLE 1

La division est composée des :

- Groupements sportifs descendant de Pré région
- Groupements sportifs engagés en brassage D2F

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Dimanche à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueuses autorisées : 5 minimum et 10 maximum

b) Types de licences autorisées (nombre maximum) :

Nombre de joueurs autorisés à domicile et à l'extérieur : 10 maximum

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) : 3 maxi.
- OC: sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents

c) Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) :

- BC : sans limite
- VT : sans limite
- Jaune (JH, JN) ou/et Orange (OH, ON) : sans limite

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS SPORTIVES

- 1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ou 1 équipe de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11) ou une école de basket, devant obligatoirement participer à tous les plateaux avec une équipe (les équipes jeunes engagées en seconde phase seront acceptées).
- Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).
- Une tolérance d'une saison sportive sera accordée aux clubs accédant à ce niveau.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la commission départementale des compétitions en fin de championnat.

La non-observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

ARTICLE 5 : SALLE

Classement H1

ARTICLE 6 :

a) Système de l'épreuve : championnat en deux phases.

Première phase :

3 poules de 6 (16 équipes) en matchs aller-retour soit dix rencontres dans un championnat appelé DF2.

A l'issue des 10 rencontres A/R de la phase 1, les 2 premières équipes de chaque poule (soit 6 équipes) seront qualifiées pour la seconde phase DF2-2, les suivantes sont reversées dans le championnat DF3.

Seconde phase :

Les équipes sont réparties en deux poules de 6 et jouent une seconde phase en match aller-retour soit 10 rencontres.

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les phases finales.

b) **Phases finales :**

Les deux premières équipes de chaque poule de la seconde phase sont qualifiées pour les demi-finales croisées en aller-retour. Match aller chez le moins bien classé. Les vainqueurs jouent la finale pour le titre sur terrain désigné.

Le vainqueur de la demi-finale est celui qui aura marqué le plus de points sur l'ensemble des deux rencontres (possibilité de finir une rencontre sur une égalité, prolongation au retour si égalité entre les deux matchs uniquement).

Un forfait pour un des matchs en phase finale entraîne le forfait pour l'ensemble de la phase finale et l'impossibilité de monter en division supérieure.

c) **Montées en division supérieure :**

Les équipes classées de 1 à 8 selon le ranking de la phase 2 accèdent à la PRF. Le nombre de montées pourra être diminué en fonction des descentes de RF3.

d) **Maintien dans la saison suivante :**

Les autres équipes restent en DF2.